

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1137 Personnel auxiliaire

n° 1137

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

12 décembre 1951

Numéro JO

n° 1 du 01/01/1952

Date du numéro

1 janvier 1952

TEXTE INTÉGRAL

Le salaire rn.6nsu.el de MM. Mengueïe Benguele et Omar Agah, boys en service à l'Hôtel du Gouvernement, est porté de 4.500 à 5.2000 francs pour compter du lor décembre 1951